

Monitoring des structures et des individus

Analyser les modifications et les changements de circonstances aux points de vue LBC/FT, fiscal et CRS/FATCA.

> Quelles modifications de structure et de résidence constituent un changement de circonstances, et pour quelle réglementation ?

> Que révèlent les transactions sur le bénéficiaire effectif, la résidence et le statut CRS ?



Latifa Tabia,

Partner, Alfair Advisory,

Experte en structuration patrimoniale et fiscalité opérationnelle, Luxembourg

Latifa Tabia accompagne des clients internationaux dans la gestion de leurs enjeux fiscaux complexes, avec une expertise pointue sur FATCA, CRS, DAC6, QI, FASTER et Pillar 2. Ex-Head of Operational Tax & Advisory chez Forvis Mazars, elle a également développé une solide expérience au sein de grandes institutions financières telles que Société Générale et Natixis Wealth Management, où elle a dirigé des équipes de fiscalité opérationnelle et supervisé la conformité d'entités au Luxembourg, en Suisse et à Monaco. Diplômée de l'Université Panthéon-Assas et de l'Université Panthéon-Sorbonne en ingénierie juridique et fiscale du patrimoine, elle est également titulaire de la qualification fiscale luxembourgeoise (cycle A et cycle B).

QUELQUES RAPPELS INDISPENSABLES

9.00 Résidence fiscale, domicile, résidence CRS : que recouvrent réellement ces notions ?

- Payer des impôts dans un pays et y détenir un TIN suffit-il à y avoir sa résidence fiscale ?
- Dans quels cas l'écart entre résidence fiscale et résidence au sens de la NCD constitue-t-il une erreur, et dans quels cas révèle-t-il une possible fraude ?
- Convergence LBC/FT, fiscalité et CRS / FATCA : que recouvre-t-elle concrètement, et pourquoi cohérence n'est-elle pas identité ?

MODIFICATIONS DES STRUCTURES ET DE LEUR RÉSIDENCE

9.20 Quelles modifications constituent un changement de circonstances, et pour quelle réglementation ?

- Quels exemples de modifications constituent un changement de circonstances au sens LBC/FT, lesquels emportent un effet fiscal, lesquels altèrent le statut CRS / FATCA ?
- Clôture et liquidation d'une société de domicile : quelles obligations déclaratives subsistent, et pour qui ?
- Nouveaux actionnaires, nouveaux bénéficiaires : à partir de quel seuil et de quelle nature de droit faut-il réagir, et quand faut-il mettre à jour le registre des bénéficiaires effectifs ?
- Resettlement de trust, apport d'un settlor économique : comment analyser une opération qui ne modifie ni le compte ni le titulaire ?
- Déplacement du siège effectif ou de l'administration centrale : quand la résidence fiscale change-t-elle sans que rien ne soit formellement modifié, et quelles conséquences au regard de l'article 159 de la loi concernant l'impôt sur le revenu ?
- Transfert vers une juridiction offshore, Dubaï ou les BVI : quels motifs légitimes accepter, quelles vérifications conduire ?

10.05 Les clients en transition : pourquoi ces situations concentrent-elles le risque ?

- Le client vend son entreprise : quelles conséquences en cascade sur la structure, la résidence, le profil de risque et le statut CRS ?
- Le client en mobilité permanente, sans intention de s'établir durablement : que déclarer, et sur quelle base ?
- Du centre des intérêts vitaux à la nationalité : comment la cascade de l'article 4 du Modèle OCDE se déroule-t-elle, et à quel moment devient-elle indécelable ?

10.35 Pause-café

LES FLUX COMME RÉVÉLATEURS

10.50 Que révèlent les transactions sur le bénéficiaire effectif, la résidence et le statut CRS ?

- Analyse économique et analyse fiscale : dans quelle mesure la qualification fiscale correcte doit-elle préoccuper la compliance, et où s'arrête sa responsabilité ?
- Comment distinguer capital et revenu, dividendes, intérêts et plus-values ? Pourquoi un remboursement de capital à un actionnaire n'est-il pas un dividende ?
- Soultes, actions gratuites, revenus hybrides au sens des directives ATAD I et II, effets des fusions et des spin-offs, prêts d'actionnaires, remboursements obtenus de l'administration fiscale : quels retraitements imposent-ils ?
- Quelles incohérences entre flux et résidence fiscale, ou entre flux et objet social déclaré, doivent déclencher une clarification ?
- Distributions et apports occultes, compte courant d'associé, confusion entre le patrimoine de la société et celui du dirigeant : quelle est la ligne à ne pas franchir pour l'établissement, au regard notamment de la circulaire CSSF 17/650 ?

METTRE EN PLACE UN MONITORING QUI FONCTIONNE

11.35 Comment détecter sans tout surveiller ?

- Quels indicateurs paramétrer réellement dans un outil de monitoring, et lesquels ne produisent que du bruit ?
- Quelle articulation entre revue périodique, revue déclenchée par événement et alerte transactionnelle ?
- Quelle documentation conserver pour démontrer, deux ans plus tard, que le changement avait été vu et traité ?
- Que va changer le règlement (UE) 2024/1624 applicable au 10 juillet 2027 sur les obligations de suivi continu ?

12.30 Fin du séminaire

INFORMATION & INSCRIPTION

Tel: +41 22 849 01 11
Fax: +41 22 849 01 10
info@academyfinance.ch
Academy & Finance SA
Rue Neuve-du-Molard 3, CP 3039,
CH-1211 Genève 3
www.academyfinance.ch

PRIX

580 euros
Inscriptions supplémentaires de la même
société : -50%

AF 1516

LUXEMBOURG, VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2026, 9.00-12.30, HÔTEL LE ROYAL / ONLINE

☐ Je m'inscris au séminaire "Monitoring des structures et des individus" le 4 décembre 2026.

☐ Je participerai dans la salle ☐ Je participerai online sur Zoom

Nom et prénom

Fonction

Société.....

Adresse

Code postal et ville

Tel Email.....

Date Signature